



**Développement Professionnel Continu & FIF-PL :**  
**Inscription formation en présentiel pour 2023**

Pour vous inscrire à une session de formation en présentiel,  
(que ce soit en DPC, en FIF-PL, en tant que salarié...), merci de nous envoyer  
par mail ou par courrier postal dès maintenant  
la présente fiche d'inscription



+ votre bulletin d'adhésion 2023 à l'Association AEPVLC ainsi que votre cotisation d'un montant de 20€  
(paiement par chèque, par virement bancaire,  
ou par CB directement sur <https://aepvlc.fr/paiement-en-ligne/>)

Je soussigné(e).....

Orthophoniste, Date de naissance (obligatoire).....

Adresse professionnelle complète.....

Numéro de téléphone (obligatoire) .....

Numéro de Portable.....

e-mail : .....

Numéro ADELI.....

**Choix n°01** Thème :

Formateur :

Lieu du stage (Ville) :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°02** Thème :

Formateur :

Lieu du stage (Ville) :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°03 :** Thème :

Formateur :

Lieu du stage (Ville) :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

**Choix n°04 :** Thème :

Formateur :

Lieu du stage (Ville) :

déclare vouloir m'inscrire en DPC / FIF-PL / Autofinancement/Salarié (rayez les mentions inutiles)

> **FORFAIT DPC 2023-2025** : 798 € par orthophoniste au titre de dédommagement pour la perte d'exploitation des 14 heures non travaillées. Ce sera le même montant de forfait pour votre DPC que pour votre EPP pour la période 2023-2025.

**RAPPEL : vous ne pouvez cumuler DPC et EPP la même année, et vous devez faire 1 EPP sur la période.**

> **FORFAIT FIF-PL 2023** : une enveloppe de 750 € pour 2023 ; 5 jours de stage avec un remboursement de 150 € par jour (que ce soit pour les formations en présentiel ou les formations à distance).

Toutes nos formations sont en cours d'agrément auprès du FIF-PL pour 2023.



**Pour valider votre 1<sup>ère</sup> inscription, merci de remplir et de nous renvoyer en plus de cette fiche d'inscription, votre bulletin d'adhésion à l'association AEPVLC et de payer votre cotisation pour un montant de 20€ à l'ordre de l'AEPVLC.**

- Si vous avez choisi de faire une formation en **DPC**, dès que l'ANDPC ouvrira les inscriptions sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr), nous vous enverrons par email la marche à suivre pour vous inscrire avec la référence de votre action et son numéro de session. Pour vous inscrire, il vous suffit donc de nous envoyer cette fiche d'inscription avec votre bulletin d'adhésion 2023 et votre cotisation de 20€.

- Si vous avez choisi de faire une formation en **FIF-PL**, dès réception de votre inscription avec votre adhésion 2023, nous vous envoyons les documents pour faire votre demande préalable sur [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). Pour rappel le coût d'une formation en FIF PL est de 420€ payable par chèque, par virement, par CB + 20€ de cotisation à l'association AEPVLC pour 2023 (soit 440€ pour la 1<sup>ère</sup> inscription de l'année).

- Pour rappel, le coût d'une formation pour les **orthophonistes salariés** est de 500€ payable par chèque ou par virement.

Fait à

Le

Signature